

## Donnez pour la fibromyalgie : don de soutien et/ou pour la recherche

Fibromyalgie France est reconnue d'intérêt général : déduction des impôts à hauteur de 66 % et 75% conformément aux textes de référence. Le reçu fiscal est envoyé pendant le premier trimestre de l'année de déclaration des impôts.

<b>Nom ou Entreprise :</b>	téléphone fixe :
Prénom :	téléphone mobile :
Adresse :	Ville :
	Code Postal :
e-mail (lisible) :	Donateur en 2023 :                      oui - non entourez la bonne réponse
<b>Don pour la recherche</b>	montant de votre choix :
période du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024	<b>Don libre « recherche » :</b>
<b>Je fais un don de soutien</b> ( <i>un chèque distinct</i> )	montant de votre choix :
Date :	<b>Don libre de « soutien » :</b>

Règlement du don à l'ordre de Fibromyalgie France par (merci de compléter) :

☞ **chèque (s)** - Banque :..... n° : ..... en date du : .....

☞ **carte bancaire** : voir sur le site [www.fibromyalgie-france.org](http://www.fibromyalgie-france.org) le lien vers **Helloasso sur la page FIBRODON**.  
Il n'est pas nécessaire alors d'envoyer ce bulletin. Vous disposerez directement via Helloasso d'une attestation de paiement, d'un reçu fiscal et nous d'un document attestant de votre don.

« Conformément à la loi RGPD vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous refusez que ces informations soient transmises à des tiers, veuillez nous l'indiquer dans ce courrier ».

Nous ne transmettons jamais les coordonnées des membres de Fibromyalgie France sans leur autorisation.

**Souhaitez-vous recevoir par e-mail nos Lettres d'information, Revues de presse, etc... oui - non**

Merci de nous envoyer ce bulletin dûment rempli et signé en **joignant un chèque ou 2 en cas de soutien** libellé au nom de Fibromyalgie France à l'adresse ci-dessus.

Signature obligatoire